

Méthodologie d'audit organisationnel dans les établissements sociaux et médico-sociaux

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Structures d'insertion par l'activité économique, aide sociale à l'enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse, maisons de retraite...**

Code(s) NAF : **88.99B**, **88.99A**, **88.91B**, **88.91A**,
88.10C, **88.10B**, **88.10A**, **87.90B**,
87.90A, **87.30B**, **87.20B**, **87.20A**,
87.10C, **87.10B**, **87.10A**, **86.10Z**,
85.59A, **84.23Z**, **84.12Z**, **84.11Z**,
87.30A

Code(s) NSF : **340**, **332**, **315**

Code(s) ROME : **K1102**, **K1101**

Formacode : —

Date de création de la certification : **15/11/2017**

Mots clés : **médico-social**, **Organisation du travail**,
AUDIT QUALITE, **auditeur**

Identification

Identifiant : **3602**

Version du : **19/12/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

■ **N/A**

Non formalisé :

■ **La certification découle d'un marché avec le Ministère de la Justice qui nous a demandé d'intervenir sur la formation des auditeurs qualité de la PJJ.**

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Disposer d'une méthodologie adaptée pour mener un audit organisationnel dans un établissement social et médicosocial.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

■ **Aucun**

Descriptif général des compétences constituant la certification

Observer les règles d'éthique et de déontologie devant être mises en œuvre dans un audit organisationnel notamment pour ce qui concerne les principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de respect des personnels audités.

Garantir le respect des principes fondamentaux et des règles de conduites propres à l'audit organisationnel et ainsi pallier aux risques de subjectivité.

Préparer le recueil d'information et construire les outils à mobiliser pour ce faire.

Public visé par la certification

■ **Professionnels experts dans leur domaine d'activité (ex : conseiller technique, tarificateur, chargé d'étude et de développement...) et ayant une expérience dans un ou des**

Mener un audit organisationnel sur site conformément à ce qui a été préparé.
Réaliser un rapport d'audit.
Restituer le rapport d'audit à la structure.

établissements sociaux et médico-sociaux mais ne maîtrisant pas la méthodologie d'audit.

Modalités générales

Le dispositif est une formation action où les participants apprennent en parallèle de la mise en œuvre réelle sur le terrain. Il est donc nécessaire que les participants aient un lieu d'audit organisationnel au démarrage de la formation. La formation se déroule donc en présentiel et en structure selon le découpage ci après.

Durée de la formation : 19 jours soit 133 heures découpées en 119 heures de formation et 14 heures d'audit sur site.

La formation se déroule en présentiel. Un travail en intersession sera demandé aux participants. Il est estimé à environ à 14 jours.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Le dispositif est une formation action où les participants apprennent en parallèle de la mise en œuvre réelle sur le terrain. Il sera donc nécessaire que les participants aient un lieu d'audit organisationnel au démarrage de la formation. De plus, les participants seront accompagnés dans le cadre de cet audit (appelé audit école) in situ par un formateur qui pourra réajuster, le cas échéant les actions réalisées sur site.

Pour l'entité utilisatrice

L'intérêt pour les structures et, dans le cadre d'un service public, pour l'institution toute entière. Dans les établissements sociaux et médico sociaux, l'objectif des audits organisationnels s'inscrit à la fois dans une recherche d'amélioration continue de la qualité mais aussi en conformité avec les textes législatifs et réglementaires (ex : loi 2002 - 2, CASF...). Le rôle du professionnel de l'audit est :

Accompagner et de soutenir les professionnels dans l'exercice de leur mission.

Conforter la gouvernance et la dimension managériale autour d'un projet fédérateur sur le territoire.

Favoriser les réponses individualisées comme suggéré par ANESM.

arantir des réponses dans une logique globale de parcours pour les usagers.

enforcer la logique partenariale de ces établissements.

Evaluation / certification

Pré-requis

Etre diplômé niveau II minimum ou équivalent et disposer d'une expérience dans le champ social de plus de 5 ans. La dernière expérience professionnelle dans le champ social doit dater de moins de 3 ans.

Disposer d'une lettre de mission pour la réalisation d'un audit sur site

Centre(s) de passage/certification

- OPS Conseil - 1 rue colonel Chambonnet - 69500 BRON

ainsi qu'un périmètre d'audit.

Compétences évaluées

Identifier les informations à disposer en amont de la réalisation de l'audit.

Réaliser des grilles d'entretien, des plan d'intervention pour les réunions d'ouverture et de clôture, des grilles de visite de locaux, à partir des informations transmises par la structure et au regard des référentiels existants ou des textes législatifs et réglementaires de référence.

Elaborer la planification des rencontres avec les personnels audités.

Réaliser la réunion d'ouverture.

Réaliser les entretiens et valider auprès des personnes auditées.

Identifier les éléments à récolter lors de la visite des locaux.

Elaborer un rapport d'audit.

Réaliser une réunion de restitution.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

niveau 2

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Remise du certificat de la Fédération de la Formation Professionnelle

Plus d'informations

Statistiques

Depuis 2017 : 21 personnes certifiées

Nombre de certifiés annuels (estimation) : 20 personnes

Autres sources d'information

www.opsconseil.fr